

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2076

24 septembre 2007

SOMMAIRE

Akeler Holdings S.A.	99610	Illinois Investments S.A.	99614
Apydos S.A.	99603	Immo 7	99604
Aurea Finance Company	99635	Immobilière Argile S.A.	99604
BCSP V CE Lux I S.à r.l.	99610	Immobilière Argile S.A.	99615
BRE/Somer S.à r.l.	99616	Karenita S.A.	99611
Bridgepoint Invest S.A.	99646	KPI Retail Property 6 S.à r.l.	99615
Bridgepoint Invest S.A.	99647	Lux Commerce GmbH	99647
CEREP S.à r.l.	99604	Montnoir and Company Holding S.A.	99613
Cervin Development S.à r.l.	99602	Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.	99637
Circle Holding S.A.	99645	Polimm S.A.	99605
Citadel TW Trading S.à r.l.	99606	Presidential Properties	99628
ColTour S.à r.l.	99616	Pro Learning S.A.	99647
Conafex Holdings	99612	Property Concept S.à r.l.	99611
convilux, solutions for Vending	99615	R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Ray- mond Goedert S.A.)	99605
Darmor	99612	Sidwell Finance S.à r.l.	99614
Disques Duchesse S.à r.l.	99628	Socimmo S.A.	99606
Emme Invest S.à r.l.	99610	SP Holdco S.à r.l.	99609
Euro V.F. Holding S.A.	99602	Tabula Holdings Nine	99613
Ferrocommerz S.A.	99615	Telimir Holding S. à r. l.	99608
Ferrocommerz S.A.	99606	Terpean International S.A.	99648
Finaurum S.A.	99613	Ti Punch Immo	99608
GAL Finance S.A.	99609	Vanguard Car Rental International Hol- dings	99609
GAL Finance S.A.	99607	Venus International S.A.	99648
Giacomini Investimenti S.A.	99603	Walk 2 S.à r.l.	99607
Gourmet Trade S.A.	99608	Walk 3 S.à r.l.	99611
HBI Holding S. à r.l.	99615	WCC Der Clou S.à r.l.	99611
HubertTech	99614	WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	99616
Iberestate International Holding S.A.	99605		
Ibermat S.à r.l.	99602		
Iber-Promotions SA	99603		

Euro V.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.808.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098790/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02817. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Ibermat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 27.582.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098796/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02830. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Cervin Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.062.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 13 février 2007 conclu entre:

- MARTINOY INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.053, dont le siège social est situé au 16, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, d'une part, et

- GFRI 2007, une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.998, dont le siège social est situé au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, d'autre part,

Que la société MARTINOY INVESTISSEMENTS S.A. a cédé 125 actions qu'elle détenait dans le capital de la Société à la société GFRI 2007,

Que par conséquent, la société GFRI 2007 est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007099076/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Iber-Promotions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 85.486.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098787/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02833. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Apydos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 73.740.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098797/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02798. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Giacomini Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 74.273.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 mai 2007

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Nerina Cucchiaro, employée privée, domiciliée professionnellement au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, de Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg et de Monsieur Mario Iacopini, consultant, demeurant au 9, boulevard Baden Powel, L-1211 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Certifié sincère et conforme
Pour GIAGOMINI INVESTIMENTI S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007099373/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.262.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 avril 2007

1. Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et Madame Catherine Pisvin, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, sont nommées nouveaux Administrateurs en remplacement des sociétés FINDI S.à r.l, LOUV S.à r.l. et MADAS S.à r.l. qui ne souhaitent plus se présenter aux suffrages et ce pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

IMMOBILIERE ARGILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007099375/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Immo 7, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 56.124.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2003

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de Mademoiselle Véronique Himbrechts, résidant à B-8300 Knokke le Zoute, 7, place Albert.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour IMMO 7

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007099354/601/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07967. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

CEREP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099355/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05918. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Polimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.029.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 23 janvier 2007

- NORAUTO S.A. ayant pour représentant permanent, Monsieur Fabien Derville, est nommé président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat d'Administrateur de Catégorie A, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- La société FIDIS S.à r.l, avec siège social 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 107.312, nommée administrateur de Catégorie B en date du 24 février 2006, pour un mandat d'une durée de trois ans, a désigné Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour POLIMM S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007099372/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Iberestate International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 30.587.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

Référence de publication: 2007099357/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04283. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

**R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.459.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 7 août 2007

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration que Monsieur Georges Hilbert, directeur technique, né le 25 mai 1973 à Luxembourg, demeurant au 19, route de Mersch, L-7780 Bissen, est nommé délégué à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour R. GOEDERT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099450/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Citadel TW Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.917.

—
Extrait de résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 13 juin 2007

En date du 13 juin 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

d'accepter la démission de Monsieur Matthew B. Hinterfeld, de son mandat en tant que gérant de la société, avec effet au 13 juin 2007.

de nommer Madame Erica L. Tarpey, née le 9 avril 1971 à New York, U.S.A., ayant comme adresse professionnelle 2636 N. Fairfield Avenue, Chicago, Illinois 60647 U.S.A., en tant que gérant de la société avec effet au 13 juin 2007 pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Steve Atkinson
- Monsieur J. O'Connor
- Madame Erica L. Tarpey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

CITADEL TW TRADING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007099448/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Ferrocommerz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.201.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 14. April 2006

- Die Ergänzungswahl des Herrn Martin Resch, Leiter Rechnungswesen bei der WCM AG, wohnhaft in Sulzbach (Taunus), Deutschland, an Stelle von Herrn Hans-Peter Gregorius, der sein Mandat niedergelegt hat, wird ratifiziert. Herr Martin Resch wird das Amt als Verwaltungsratsmitglied bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 begleiten.

Für beglaubigten Auszug

FERROCOMMERZ S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2007099419/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Socimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 42.031.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007099533/206/12.

(070112708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

GAL Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.896.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 juillet 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1/ Acceptation de la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Hans-Joachim Koch, avec adresse au 41-63, Neptunstraat, NL-2132 Hoofddorp, Royaume-Uni du poste d'administrateur avec effet au 25 septembre 2006;

- Monsieur Aage Holm, avec adresse au Wallenius Wilhemsen Lines, N-AS NO-1324 Lysaker, Norvège du poste d'administrateur avec effet au 29 juin 2007;

- Monsieur Hubert de Contenson, avec adresse professionnelle au 72, rue de l'Université, F-75007 Paris, France, du poste d'administrateur avec effet au 5 juillet 2007;

- Monsieur Bernard Bot, avec adresse au 228, Badhuisweg, NL-JS 2597 La Hague, Pays-Bas du poste d'administrateur avec effet au 29 juin 2007;

2/ Acceptation de la cooptation de Monsieur Manuel Antelo, avec adresse au 35, Ruta Panamericana Ramal Pilar, 1667 Tortuguitas-Malvinas, Buenos Aires, Argentine, en tant qu'administrateur avec effet au 5 juillet 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008

3/ Nomination des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Alejandro Di Cesare, avec adresse professionnelle au 188, Broadway, Woodcliff Lake, New Jersey, Etats-Unis,

- Monsieur Lone Schroeder avec adresse professionnelle à Wallenius, S-104 62 Stockholm, Suède

- Monsieur Hans Andre avec adresse professionnelle à Wallenius, S-104 62 Stockholm, Suède;

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099512/581/33.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11991. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Walk 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.763.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Richard James, demeurant au One Curzon Street, London W1J 5HD, England.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099422/6902/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Telimir Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.533.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 mai 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et KNOWLEDGE UNIVERSE LEARNING GROUP LLC, les 500 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

- KNOWLEDGE UNIVERSE LEARNING GROUP LLC, avec siège social au 1250 Fourth Street, Suite 550, Santa Monica, CA 90401, Etats-Unis d'Amérique auprès du Delaware Department of State sous le numéro 3839627, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 16 mai 2007, et détient 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELIMIR HOLDING S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signature

Référence de publication: 2007099496/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Gourmet Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.780.

Extrait de l'assemblée générale du 23 juillet 2007

Le commissaire de la société est PKF ABAX AUDIT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour la société
PKF WEBER & BONTEMPS
Signatures

Référence de publication: 2007099455/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Ti Punch Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 354, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 106.929.

Extrait de l'assemblée générale du 23 juillet 2007

Le commissaire est PKF ABAX AUDIT, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 27.761 jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour la société
PKF WEBER & BONTEMPS
Signatures

Référence de publication: 2007099453/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Vanguard Car Rental International Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.319.

Il résulte de la décision de l'Actionnaire Unique tenue au siège social de la Société en date du 20 juillet 2007, que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

- La démission de Monsieur Patrick van Denzen, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, avec effet au 20 juillet 2007.

- Election de Monsieur Marco Dijkerman ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, pour une durée indéterminée avec effet au 20 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS

F. W. J. J. Welman

Gérant B

Référence de publication: 2007099498/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

SP Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: SEK 39.756.750,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 94.413.

Extrait des décisions des associés prises en date du 6 juillet 2007

Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé liquidateur jusqu'à l'issue de la liquidation de la société (en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SP HOLDCO S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099479/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

GAL Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.896.

Par résolution circulaire du conseil d'administration signée en date du 16 juillet 2007, les administrateurs ont décidé de coopter Monsieur Manuel Antelo, avec adresse au 35, Ruta Panamericana Ramal Pilar, 1667 Tortuguitas-Malvinas, Buenos Aires, Argentine, au poste d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008, en remplacement de Monsieur Hubert de Contenson, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099510/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11990. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Emme Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.675.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48418 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007099600/211/11.

(070112994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Akeler Holdings S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 59.680,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.047.

Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 7 mai 2007

1. La démission de Monsieur James Cole a été acceptée avec effet au 31 mars 2007.
2. Monsieur Nigel Pope, comptable, né le 10 juillet 1964 à Orpington en Angleterre, avec adresse professionnelle au 7 Clifford Street, W1S 2WE Londres, Grande Bretagne, a été nommé administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur James Cole, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 31 mars 2007.

Le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

- a. Jeffrey Pulsford,
- b. Nigel Pope,
- c. Philippe Van Der Beken,
- d. Jean And.

Fait le 1^{er} août 2007.*Pour AKELER HOLDINGS S.A.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099495/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

BCSP V CE Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.014.

EXTRAIT

En date du 8 juin 2007, BCSP V LUX HOLDINGS S.à r.l, l'unique associé de la Société a transféré toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société à TOUR CB31 INTEREST HOLDER LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA et inscrite au Secretary of State of Delaware sous le numéro 4358007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007099503/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Property Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 127.999.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48308 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007099598/211/11.

(070112872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

WCC Der Clou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.088.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48392 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007099599/211/11.

(070112984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Karenita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 122.508.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48320 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007099601/211/11.

(070113000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Walk 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 860.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 104.761.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Richard James, demeurant au One Curzon Street, London W1J 5HD, England.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007099424/6902/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Darmor, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 91.939.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 juillet 2007

Il résulte desdites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu M. Pascal Leclerc, employé privé, demeurant 6, rue Philippe II et Peter Allen, Directeur, demeurant 88 Cremorne Street, Cremorne Point, Sydney, New South Wales, Australie 2090 comme administrateurs avec effet au 27 juillet 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2007.

2. L'assemblée a accepté la démission de M. Jean And de son poste d'administrateur de la société avec effet au 15 juin 2007.

3. L'assemblée a élu M. Jean-Louis Camuzat, employé privé, demeurant 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en remplacement de M. Jean And au poste d'administrateur avec effet au 15 juin 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2007.

Le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

- Peter Allen
- Pascal Leclerc
- Jean-Louis Camuzat

4. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG S.A. ayant son siège social 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DARMOR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099492/1649/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Conafex Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 17.789.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 mars 2007

La démission de Mr Warwick Marshall comme étant administrateur a été acceptée.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire:

Administrateurs:

1. Mark William Burrell
2. Christopher Barrow
3. David Courtnall Marshall
4. THE HON CHARLES A. PEARSON

Commissaire aux Comptes:

1. AGN HORSBURGH & CO

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099465/631/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Finaurum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.666.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 mai 2007

Résolutions

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007099464/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Montnoir and Company Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 17.667.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 juin 2007

«(...) La démission de Mademoiselle Katrijn Janssens de son mandat d'administrateur est acceptée. En remplacement de l'administrateur démissionnaire est nommé au sein du Conseil d'Administration et avec effet immédiat: Monsieur Jozef Janssens, né le 31 mars 1947 à Temse (B) demeurant 80, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg. Son mandat s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale annuelle prévue en 2010 (...)»

Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2007099379/607/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Tabula Holdings Nine, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 98.145.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007099342/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03456. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Sidwell Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.775.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 1^{er} août 2007

Par résolution signée en date du 1^{er} août 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007;
- Nomination de Monsieur David Ian Standen résidant au Level 9, 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Monsieur Klaus Günter Thalheimer résidant à Neue Mainzer Strasse 75, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
- Transfert du siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour SIDWELL FINANCE S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099414/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

HubertTech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 13, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 121.840.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007099399/231/14.

(070112111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Illinois Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.217.

—
Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ILLINOIS INVESTMENTS S.A.
FIDIS Sàrl / LOUV Sàrl
Administrateur / Adminstrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007099628/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05282. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

**HBI Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPI Retail Property 6 S.à r.l.).**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 108.365.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 39136 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007099624/211/12.

(070112985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.262.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE ARGILE S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007099641/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05209. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Ferrocommerz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 11.201.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERROCOMMERZ S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007099625/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05283. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

convilux, solutions for Vending, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.305.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007099626/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03555. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

BRE/Somer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.219.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 juin 2007, que BRE/EUROPE 3 S.à r.l. a transféré ses 425 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- BRE/EUROPE 3-P S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129.751.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

BRE/EUROPE 3-P S.à r.l.	425 parts sociales
BLACKPORT CAPITAL FUND LTD	75 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007

BRE/SOMER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007099435/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.649.208.050,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 98.276.

Les comptes annuels au 19 janvier 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099742/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05965. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

ColTour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 125.850.

In the year two thousand and seven on the twelfth of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the participants of ColTour S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 23rd, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1046 on 4th June 2007, the articles were amended by a deed of M^e Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, on May 25th, 2007, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, (the «Company»).

The meeting was presided by Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Frédéric Lemoine, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Matthias Pons, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the participants and the number of parts held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That it appears from the attendance list, that all five hundred (500) parts are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of the current currency of the Company (EUR) into Swiss Francs (CHF), using the currency exchange rate as of July 10th, 2007 being EUR 1.-/ CHF 1.6504, as indicated in a letter issued by CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG as account bank of the Company;

2. Resolution that upon the currency conversion mentioned under point 1 above the share capital of the Company now amounts to twenty thousand six hundred thirty Swiss Francs (CHF 20,630.-);

3. Determination of a new nominal value for the existing five hundred (500) parts now being one Swiss Francs (CHF 1.-) and subsequently resolution that due to the amendment of the nominal value as of now twenty thousand six hundred thirty (20,630) parts having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each shall exist in the Company and shall constitute the share capital of the Company;

4. Creation of unauthorized share capital of three hundred million Swiss Francs (CHF 300,000,000.-) divided into three hundred million (300,000,000) parts having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each and determination of the rights and procedures applicable to the use of the authorised share capital;

5. Amendment of several additional articles in the articles of association, in particular the articles referring to the corporate object, share capital, share transfer restrictions, management and dividend policy; and

6. Complete amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above-mentioned amendments.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to convert the current currency of the Company (EUR) into Swiss Francs (CHF), using the currency exchange rate as of July 10th, 2007 being EUR 1.-/ CHF 1.6504, as indicated in a letter issued by CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG as account bank of the Company.

Second resolution

The general meeting resolves that upon the currency conversion under resolution 1 above the share capital of the Company now amounts to twenty thousand six hundred thirty Swiss Francs (CHF 20,630.-).

Third resolution

The general meeting resolves to determine a new nominal value for the five hundred (500) existing parts now being one Swiss Francs (CHF 1.-) and subsequently resolves that due to the amendment of the nominal value as of now twenty thousand six hundred thirty (20,630) parts having a nominal value of one swiss franc (CHF 1.-) each shall exist in the Company and shall constitute the share capital of the Company.

Fourth resolution

The general meeting resolves to create an authorized share capital of three hundred million Swiss Francs (CHF 300,000,000.-) divided into three hundred million (300,000,000) parts having a nominal value of one swiss franc (CHF 1.-) each and to determine the rights and procedures applicable to the use of the authorised share capital to be as mentioned in the amended and restated articles of association as shown in resolution 6 below.

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend several additional articles in the articles of association, in particular the articles referring to the corporate object, share capital, share transfer restrictions, management and dividend policy as shown in detail in the below resolution.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company, which now shall read as follows:

Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws of Luxembourg (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by these articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate Objectives.

2.1 The Company's object is to acquire and hold interests and participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

2.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect participant of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies») and is entitled to assume obligations of the Connected Companies as specified from time to time by the managers of the Company.

2.3 For purposes of this Article 2, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of such other company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

2.4 To the extent that it is necessary to fulfil its purpose, the Company may also enter into the following transactions:

2.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

2.4.2 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

2.4.3 to enter into any kind of derivative agreements such as, but not limited to, swap agreement under which the Company may provide or obtain credit protection to the counterparty; and/or

2.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements,

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

2.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate Name. The Company will have the name ColTour S.à r.l.

Art. 5. Registered Office.

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

5.3 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants in the manner provided for amendments of these Articles.

5.4 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

5.5 Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the governing body of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

5.6 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II.- Capital - Parts - Transfer restrictions

Art. 6. Corporate Capital.

6.1 The Company's capital is fixed at CHF 20,630.- (twenty thousand six hundred thirty Swiss Francs) comprising twenty thousand six hundred thirty (20,630) ordinary parts having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each (the «Parts»).

The total of the issue premiums, if any, shall be allocated to an issue premium reserve, which, upon a resolution of the managers of the Company, may be distributed to the holders of Parts.

6.2 The Company has an un-issued but authorised share capital of a maximum amount of three hundred million Swiss Francs (CHF 300,000,000.-) to be used in order to issue new Parts.

6.3 The Board of Managers or the sole manager, as the case may be, is hereby authorised to issue in one or several times new Parts, with or without issue premium, within the limits of the authorised share capital as described here above, and in favour of the existing participants or to any other person as approved by the participants.

This authorisation is granted for a period of three (3) years beginning from the date of publication of the notarial deed having amended these Articles by introducing the authorised share capital to the Articles. The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of participants taken in the manner required for amendment of these Articles.

6.4 At any time in the future, the Board of Managers is further authorised, by using the authorised share capital, to increase the share capital of the Company by result of the conversion of any preferred equity certificates issued by the Company (hereinafter referred to as «PECs») into Parts.

6.5 The nominal value of the new Parts issued by using the authorised share capital shall be one Swiss Franc (CHF 1.-).

6.6 The paying up of the new Parts may be done, totally or partially, by contribution in kind, by cash contribution, by conversion of receivables or reserves, or by any combination thereof or in another manner as determined by the Board of Managers. In particular, the Board of Managers may issue the new Parts subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be established by the Board of Managers in its discretion.

6.7 The Board of Managers may increase the share capital by way of issue of new Parts without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the new Parts except as otherwise provided for by the Participants' Agreement.

6.8 Notwithstanding the foregoing, the new Parts issued upon conversion of the PECs may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Board of Managers in the instrument constituting the PECs.

6.9 The Board of Managers is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such new Parts from time to time, to accept subscriptions for such new Parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such new Parts.

6.10 The Board of Managers may delegate to any duly authorised person the duties of accepting the subscriptions and receiving payments for the new Parts and/or accepting the conversion election for the PECs. The Board of Managers shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of the new Parts enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Board of Managers, the above power of attorney and the subscription of the Parts.

6.11 When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to this Article 6, it shall be obliged to take all necessary steps to amend this Article 6 in order to record the change in the share capital. The Board of Managers is hereby authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment.

Art. 7. Entitlement of participants. Subject always to the provisions of Article 19 and Article 21 each Part entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Parts in existence.

Art. 8. Parts indivisibility. Towards the Company, the Company's Parts are indivisible, since only one owner is admitted per Part. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company otherwise the Company may refuse to pay out dividends or accept voting by means of such Parts.

Art. 9. Transfer of Parts.

9.1 In accordance with applicable law, Parts held by each participant may only be transferred (whether by way of sale, assignment, pledge, security interest or any other form) to a non-participant if such transfer is approved by both (a) three-quarters (3/4) of the existing share capital either by written resolution of existing participants or by resolution taken during a general meeting of participants taken in accordance with the provisions of the Law and (b) the Board of Managers.

9.2 Any transfer of the Parts shall be notified to the Company and published in compliance with the Law.

Art. 10. Redemption of Parts.

10.1 The Company shall have the power to redeem Parts under the following conditions but only to the extent that sufficient distributable reserves or funds, as provided in Article 18 (being defined as Distributable Funds therein) are available where necessary for such purpose and in accordance with provisions of the Law pertaining to the redemption of Parts.

10.2 The acquisition and disposal by the Company of Parts held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution deciding on the terms and conditions of such acquisition or disposal taken by the general meeting of participants representing at least three-quarters (3/4) of the paid in capital.

10.3 The Parts will be redeemed at a price equal to their fair market value to be determined by the Board of Managers (or, in the case of any dispute with a participant whose Parts are being redeemed regarding such price, an independent reputable expert appointed by the Board of Managers). Such fair market price will take into account the rules for distributions in relation to the Parts concerned as set out in Articles 19 and 21. The price paid by the Company for the redemption of Parts may be payable by instalments.

10.4 The redemption of its own Parts will entail for the Company a reduction of the share capital by either (i) cancellation of all redeemed Parts in accordance with the provisions of the Law or (ii) the introduction of a new procedure of transfer of the redeemed Parts to another party.

10.5 During the time that the redeemed Parts are held by the Company and until the cancellation or the transfer of those Parts, all the rights attached to them (including but not limited to: voting rights, participation in distributions, etc.) will be suspended.

Title III.- Management

Art. 11. Management.

11.1 The Company is managed by a sole manager or a board of managers (the «Board of Managers»). The managers need not be participants. They may be appointed or removed at any time (with or without cause), by a resolution of participants holding a majority of votes.

11.2 If there is a Board of Managers, it will be composed of at least two members.

11.3 Each of the members of the Board of Managers, if a Board of Managers exists, shall be designated by a resolution of participants taken in general meeting appointing that member as either an «Ordinary Manager» or a «Special Manager», provided always that there shall always be at least one Special Manager, which person shall be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

11.4 The meetings of the Board of Managers are convened by any member of the Board of Managers. The meetings of the Board of Managers shall take place in Luxembourg. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. Meetings of the Board of Managers shall be chaired by a Special Manager or an Ordinary Manager.

11.5 Any member of the Board of Managers may act at any meeting of such Board by appointing in writing or by telegram or telefax or email another member of the Board of Managers as his proxy; in that case, such member will be considered as present for the purposes of this Article 11.

11.6 Where a Board of Managers exists, that Board of Managers can validly debate and take decisions only if at least two managers are present or represented. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the managers present or represented. In the event of a deadlock, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.7 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Provided that the chairman of such meeting is participating from within Luxembourg, a meeting held in such form shall be deemed to have been held in Luxembourg.

11.8 Written resolutions of the Board of Managers or the sole manager can be validly taken if approved in writing and signed by all members of the Board of Managers or the sole manager. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram, telex or other written means. These resolutions shall be deemed to have the same effect as resolutions voted at a Board of Managers' meeting physically held in Luxembourg.

11.9 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex or by telephone provided, in such latter event, such vote is subsequently confirmed in writing (which may be in the minutes of the meeting).

11.10 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all members present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager.

Art. 12. Powers of the Sole Manager or the Board of Managers.

12.1 In dealing with third parties, the Board of Managers and the sole manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law, other applicable law or the present Articles to the general meeting of participants shall fall within the competence of the Board of Managers or the sole manager, as the case may be.

12.3 The Board of Managers may, in particular (but without limitation):

12.3.1 enter into investment adviser agreements and administration agreements; and

12.3.2 resolve to pay interim dividends to participants in accordance with the distribution policy set out in Article 19 and subject to the provisions of the Law and related Luxembourg law.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the signature of one Special Manager or the joint signatures of any other two member(s) of the Board of Managers provided that one of these two members is a Special Manager.

If only a sole manager exists, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager.

Art. 14. Delegation and Agent of the Board of Managers.

14.1 The Board of Managers may, by resolution passed in accordance with Article 11, sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents («administrateur délégué»).

14.2 The Board of Managers will determine this ad hoc agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of a Special Manager. For its activities as manager, a Special Manager may receive a fee from the Company, if appropriate, which fee shall be determined from time to time by the Board of Managers.

Art. 16. Incapacity of the Board of Managers and dissolution. In case of dissolution or legal incapacity of any member of the Board of Managers or where for any other reason it is impossible for a member to act, the Company will not be dissolved.

In such event the participants in general meeting shall promptly appoint the new member(s) of the Board of Managers or a new sole manager, as the case may be.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 17. Powers of the participants.

17.1 All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole participant or the participants, as the case may be, by way of written resolution or in general meeting of participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

17.2 Resolutions of the participants shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50 %) of the nominal capital.

17.3 Resolutions to amend the Articles of the Company may only be adopted by a quorum of at least fifty per cent (50 %) of the existing nominal capital and the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the Company's votes present or represented at the general meeting amending the Articles, further subject to the provisions of the Law.

17.4 All general meetings of participants shall take place in Luxembourg.

17.5 Each Part carries one vote at all meetings of participants.

17.6 Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 18. Financial year and accounts.

18.1 The financial year of the Company starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

18.2 Each year on December 31st the Board of Managers shall prepare the annual accounts by drawing up an inventory of the assets and the liabilities of the Company including a balance sheet and profit and loss account. Each participant may inspect such inventory at the Company's registered office.

18.3 The participants of the Company shall approve the annual accounts by way of a written participants' resolution or by way of a resolution taken during a general meeting, as the case may be, before June 15th of the year following the financial year for which the annual accounts were prepared.

18.4 The Company's profits in respect of the financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period («Net Profit»).

18.5 Five per cent (5 %) of the Net Profit for each financial year shall be allocated to a legal reserve fund. The obligation for such allocation ceases to be compulsory as soon as the legal reserve fund amounts to ten per cent (10 %) of the nominal capital of the Company, but the obligation resumes if the legal reserve falls below the legally required minimum until the reserve is entirely reconstituted.

18.6 To the extent that any funds are available at the level of the Company for distribution («Distributable Funds») and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers may resolve to make interim distributions of the cash available or propose a final distribution of such cash to the participants (which distributions shall be made in accordance with the distribution policy set out in Article 19. For the avoidance of doubt, Distributable Funds shall include Net Profit and any other financial means (whether income or capital in nature) that may be distributed by the Company, including (i) out of the share capital (to the extent permissible under Luxembourg law) and (ii) on the occasion of the liquidation and dissolution of the Company, as the case may be after deducting from the revenues any taxes, legal reserve amounts, general expenditures, other expenses, charges, depreciations, provisions and liabilities of the Company of any origin to the extent that such deductions are required by law.

Art. 19. Distribution policy.

19.1 After deduction of the amount allocated to the legal reserve as described in Article 18 as well as of any sums that the general meeting of participants deems to appropriate to allocate to a special reserve, as the case may be, the Distributable Funds shall be allocated to existing participants:

19.1.1 pro rata to their participation in the Company; or

19.1.2 in a different manner, as the case may be, as resolved by the participants exclusively by way of a resolution passed in a general meeting of participants by the holders of a majority in nominal value of the Parts.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Cause of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the participants.

Art. 21. Liquidation.

21.1 Subject to the provisions of the Law (in particular article 142 thereof), a majority of participants holding at least three-quarters (3/4) of the Company's nominal capital can decide to dissolve the Company and proceed to its liquidation.

21.2 In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the participants who shall determine their powers and remuneration. The liquidator (s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

21.3 The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the company.

21.4 The final surplus will be distributed to the participants in accordance with the rules for distribution set out in Article 19 as Distributable Funds.

Title VII.- Varia

Art. 22. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société ColTour S.à r.l, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, constituée par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1046 en date du 4 juin 2007, dont les statuts ont été modifiés par un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 25 mai 2007, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Marcus Peter, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Frédéric Lemoine, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Matthias Pons, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés et le nombre des parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'intégralité des cinq cents (500) parts sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise actuelle de la Société, l'Euro (EUR), en Francs Suisses (CHF), en utilisant le taux d'échange de la devise au jour du 10 juillet 2007, étant de 1,- Euro pour 1,6504 Franc Suisse, comme indiqué par une lettre émise par CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG en tant que banque du compte de la Société;

2. Décision qu'en fonction de la conversion de la devise mentionnée au point 1^{er} ci-dessus, le capital social de la Société s'élève à présent à vingt mille six cent trente Francs Suisses (20.630,- CHF);

3. Détermination d'une nouvelle valeur nominale pour les cinq cents (500) parts étant à présent d'un Franc Suisse (1,- CHF), et par conséquent décision que suite à la modification de la valeur nominale, à partir de maintenant vingt mille six cent trente (20.630) parts ayant chacune une valeur nominale d'un Franc Suisse (1,- CHF) existent dans la Société et constituent le capital social de la Société;

4. Création d'un capital autorisé de trois cent millions de Francs Suisses (300.000.000,- CHF) divisé en trois cent millions (300.000.000) de parts ayant chacune une valeur nominale d'un Franc Suisse (1,- CHF), et détermination des droits et procédures applicables à l'utilisation du capital autorisé;

5. Modification de plusieurs articles additionnels dans les statuts, en particulier les articles afférents à l'objet social, au capital social, aux restrictions au transfert d'actions, à la politique de gestion et des dividendes; et

6. Modification complète et reformulation des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après délibération, a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise actuelle de la Société, l'Euro (EUR), en Francs Suisses (CHF), en utilisant le taux d'échange de la devise au jour du 10 juillet 2007, étant de 1,- Euro pour 1,6504 Franc Suisse, comme indiqué par une lettre émise par CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG en tant que banque du compte de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide qu'en fonction de la conversion de la devise mentionnée au point 1^{er} ci-dessus, le capital social de la Société s'élève à présent à vingt mille six cent trente Francs Suisses (20.630,- CHF).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer une nouvelle valeur nominale pour les cinq cents (500) parts étant à présent d'un Franc Suisse (1,- CHF), et par conséquent décide que suite à la modification de la valeur nominale, à partir de maintenant vingt mille six cent trente (20.630) parts ayant chacune une valeur nominale d'un Franc Suisse (1,- CHF) existent dans la Société et constituent le capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé de trois cent millions de Francs Suisses (300.000.000,- CHF) divisé en trois cent millions (300.000.000) de parts ayant chacune une valeur nominale d'un Franc Suisse (1,- CHF), et de déterminer les droits et procédures applicables à l'utilisation du capital autorisé en devenir, tel que mentionné dans les statuts modifiés et reformulés, et expliqué à travers la sixième résolution ci-dessous;

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier plusieurs articles additionnels dans les statuts, en particulier les articles afférents à l'objet social, au capital social, aux restrictions au transfert d'actions, à la politique de gestion et des dividendes, tel qu'expliqué en détail dans la résolution ci-dessous.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précitées, l'assemblée générale décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la société, qui auront la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Luxembourg (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet Social.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations de dividendes, sous quelque forme que ce soit, dans toute autre entité luxembourgeoise ou étrangère, par voie de, entre autres, souscription et acquisition de titres et de droits ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dette, d'avoirs et d'autres titres de toute sorte par voie de participation, de contribution, de souscription, de rachat de société ou option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers émis sous forme d'obligations sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, de développer et de gérer ces détentions de participations.

2.2 La Société pourra aussi fournir toute assistance par voie de prêts, de cautions ou autre à ces filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, même non substantielle, ou à quelque société étant un associé direct ou indirect dans la Société ou dans quelque société appartenant au même groupe (ci-après les «Sociétés Connexes») et a le droit d'assumer des obligations des Sociétés Connexes, comme spécifié de temps à autre par les gérants de la Société.

2.3 Aux termes de cet Article 2, une société sera considérée comme faisant partie du même «groupe» que la Société si telle autre société détient directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun

avec la Société, dans chaque cas en tant que soit ayant-droit ou fidéicommissaire, curateur ou autre fidéicommissaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si la société qui exerce le contrôle possède, directement ou indirectement, tout ou presque du capital social de telle autre société ou a le pouvoir de diriger ou d'influencer la politique de gestion ou de la politique de l'autre société, que ce soit à travers la possession de titres conférant le droit de vote, par contrat ou autrement.

2.4 Dans la mesure où cela est nécessaire pour accomplir son objet social, la Société pourra également effectuer les transactions suivantes:

2.4.1 emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit ou obtenir quelque forme de facilité de crédit et collecter des fonds par voie de, notamment, émission de titres, d'avois, de billets à ordre et autres titres de créances, convertibles ou non, ou l'utilisation de produits financiers dérivés ou autre;

2.4.2 entrer dans un contrat de caution, de gage ou toute autre forme de garantie, soit par un engagement personnel soit par voie d'hypothèque, en donnant en garantie des actifs immobiliers (présents et à venir), soit par toutes ou une de ces méthodes, pour la réalisation de tous les contrats ou obligations de la Société et de chacune des sociétés connexes, dans les limites de la Loi luxembourgeoise;

2.4.3 entrer dans des accords dérivés de quelque sorte qu'ils soient, tels que par exemple, un contrat d'échange en vertu duquel la Société pourra fournir ou obtenir une protection de crédit au cocontractant; et/ou

2.4.4 entrer dans des contrats notamment des contrats de partenariat, des contrats de garantie, des contrats de marketing, des contrats de gestion, des contrats de consultation, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente,

étant entendu que la Société ne pourra entrer dans quelque transaction qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité qui ne peut être considérée comme une activité bancaire.

2.5. La Société peut réaliser tous les investissements et opérations juridiques, commerciaux, techniques et financiers et, en général, toutes les transactions qui sont nécessaires pour réaliser son objet social ainsi que toutes les opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son but dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Dénomination Sociale. La Société sera dénommée ColTour S.à r.l.

Art. 5. Siège Social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 L'adresse du siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du Conseil de Gérance.

5.3 Il pourra être transféré à n'importe quel autre endroit dans le Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de ses associés, de la manière prévue pour modifier ces statuts.

5.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

5.5 Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

5.6 La Société pourra avoir des bureaux et des succursales aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts - Restrictions de transfert

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital de la Société est fixé à vingt mille six cent trente Francs Suisses (20.630,- CHF) et comprend vingt mille six cent trente (20.630) parts ordinaires ayant chacune une valeur d'un Franc Suisse (1,- CHF) (les «Parts»).

La totalité des primes d'émission, s'il en existe, sera allouée à une réserve de prime d'émission qui, grâce à une résolution des gérants de la Société, pourra être distribuée aux détenteurs de Parts.

6.2 La Société dispose d'un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum de trois cent millions de Francs Suisses (CHF 300.000.000,-) qui peut être utilisé afin d'émettre de nouvelles Parts.

6.3 Le Conseil de Gérance ou le gérant unique, le cas échéant, est par la présente autorisé à émettre en une ou plusieurs fois de nouvelles Parts, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé comme décrit ci-dessus, et en faveur des associés existants ou de toute autre personne approuvée par les associés.

Cette autorisation est accordée pour une période de trois (3) ans à partir de la date de publication de l'acte notarié ayant modifié ces statuts par l'introduction du capital social autorisé dans les statuts. La durée de cette autorisation peut être étendue par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux statuts.

6.4 A n'importe quel moment dans le futur, le Conseil de Gérance est en plus autorisé, en utilisant le capital autorisé, à augmenter le capital social de la Société suite à la conversion de n'importe quel certificat préférentiel de capital émis par la Société (les «PECs») en Parts.

6.5 La valeur nominale des nouvelles Parts émises en utilisant le capital social autorisé devra être un Franc Suisse (CHF 1,-).

6.6 Le paiement des nouvelles Parts pourra être effectué totalement ou partiellement par apport en nature, par apport en espèces, par conversion de créances exigibles ou de réserves ou par n'importe quelle combinaison de cela ou par une autre manière telle que déterminée par le Conseil de Gérance. En particulier, le Conseil de Gérance pourra émettre de nouvelles Parts sujettes à la constitution d'une prime d'émission dont le montant et la répartition sera établie à la discrétion du Conseil de Gérance.

6.7 Le Conseil de Gérance peut augmenter le capital social par l'émission de nouvelles Parts sans réserver pour les associés existant un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Parts sauf si un Accord entre Associés en dispose autrement.

6.8 Nonobstant ce qui précède, les nouvelles Parts émises suite à la conversion de PECs peuvent être souscrites en conformité avec les conditions générales fixées par le Conseil de Gérance de l'instrument constituant les PECs.

6.9 Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions propres à chaque souscription de ces nouvelles Parts de temps à autre, à accepter les souscriptions de ces nouvelles Parts, et à accepter les apports en espèces, en nature comme paiement du prix d'émission de ces nouvelles Parts.

6.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer à quelconque personne dûment autorisée les tâches portant sur l'acceptation des souscriptions et la réception des paiements des nouvelles Parts et/ou la demande de conversion des PECs. Le Conseil de Gérance devra désigner la personne à qui une procuration est accordée afin d'avoir l'augmentation de capital et l'émission des nouvelles Parts constaté par un notaire en vertu d'un acte notarié sur base des documents nécessaires attestant la décision du Conseil de Gérance, cette procuration et la souscription des Parts.

6.11 Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation de capital complète ou partielle conformément à cet Article 6, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet Article 6, afin qu'il reflète le changement de montant du capital social. Le Conseil de Gérance est par la présente autorisé à prendre ou autorise les mesures nécessaires pour la signature et la publication de cette modification.

Art. 7. Droits des associés. Toujours sujet aux provisions des Articles 19 et 21, chaque Part donne droit à son porteur à une fraction des actifs sociaux et des bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles car il n'est admis qu'un seul propriétaire par Part. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne en tant que leur représentant envers la Société, dans lequel cas contraire la Société peut refuser de décaisser les dividendes ou d'accepter les votes afférents à ces Parts.

Art. 9. Transfert des Parts.

9.1 En accord avec le droit applicable, les Parts détenues par chaque associé ne peuvent être transférées (soit par vente, cession, gage, contrat de garantie, soit par toute autre forme) à un non-associé que si un tel transfert est approuvé par (a) trois-quarts (3/4) du capital social existant soit par résolution écrite des associés existant, soit par résolution prise lors d'une assemblée générale des associés prise en conformité avec les dispositions de la Loi et (b) le Conseil de Gérance.

9.2 Tout transfert de Parts devra être notifié à la Société et publié en conformité avec la Loi.

Art. 10. Rachat des Parts.

10.1 La Société devra avoir la possibilité de racheter les Parts aux conditions suivantes mais uniquement dans la mesure où des réserves ou fonds suffisamment distribuables, tel que le prévoit l'Article 18 (étant défini ci-après en tant que «Fonds Distribuables»), sont disponibles si nécessaires à cet effet et en conformité avec les dispositions de la Loi afférente au rachat de Parts.

10.2 L'acquisition et la disposition par la Société de Parts détenues par elle dans son propre capital devra avoir lieu conformément à une disposition prise par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital libéré.

10.3 Les Parts seront rachetées à un prix équivalent à leur valeur sur le marché, qui doit être déterminé par le Conseil de Gérance (ou, dans l'éventualité d'un conflit avec un associé dont les Parts sont rachetées concernant ce prix de rachat, par un expert indépendant et renommé, désigné par le Conseil de Gérance). Ce prix du marché prendra en compte les règles pour la distribution en rapport aux Parts concernées, tel qu'elles sont établies par les Articles 19 et 21. Le prix payé par la Société pour le rachat de Parts pourra être payable par versements échelonnés.

10.4 Le rachat de ses propres Parts par la Société entraînera pour elle une réduction de capital social soit par (i) annulation de toutes les Parts rachetées en accord avec les dispositions de la Loi, ou (ii) l'introduction d'une nouvelle procédure de transfert des Parts rachetées à une autre partie.

10.5 Pendant la période où les Parts rachetées sont détenues par la Société et jusqu'à ce que ces Parts soient annulées ou transférées, tous les droits y afférents (y compris, mais pas seulement, les droits de vote, dividendes sur les distributions, etc.) seront suspendus.

Titre III.- Gestion

Art. 11. Gestion.

11.1 La Société est gérée par un gérant unique ou un Conseil de Gérance («Conseil de Gérance»). La qualité d'associé n'est pas nécessaire pour être gérant. Sous réserve des stipulations des Accords entre Associés, les membres du Conseil de Gérance sont désignés et démis de leurs fonctions (avec ou sans motif) par une résolution écrite des associés détenant la majorité des votes.

11.2 S'il existe un Conseil de Gérance, il est composé d'un minimum de deux membres.

11.3 Chaque membre du Conseil de Gérance, s'il existe un Conseil de Gérance, est désigné par résolution des associés prise en assemblée générale qui désigne chaque membre soit en qualité de «Gérant Ordinaire» ou de «Gérant Spécial», sous réserve qu'au moins un Gérant Spécial réside sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg

11.4 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout membre du Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance se déroulent au Luxembourg. Par l'accord de tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés, il peut être renoncé à la convocation. Les réunions du Conseil de Gérance sont présidées par un Gérant Spécial ou par un Gérant Ordinaire.

11.5 Tout membre du Conseil de Gérance peut participer à une réunion du Conseil de Gérance en désignant un autre membre du Conseil de Gérance par écrit ou par télégramme ou télécopie ou E-mail; le cas échéant, ce membre du Conseil de Gérance est considéré comme présent pour les besoins de l'Article 11.

11.6 Lorsqu'il existe un Conseil de Gérance, ce Conseil de Gérance délibère et prend des décisions valables si au moins deux gérants sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. En cas de blocage, le président de la réunion dispose d'un vote décisif.

11.7 Le recours à la vidéo-conférence est permis dans la mesure où chaque participant au Conseil de Gérance peut entendre et être entendu par tous les autres participants, sans distinction qu'ils fassent usage ou non de ce mode de communication. Chaque participant à une réunion ayant recours à la vidéo-conférence est considéré comme présent et peut voter par vidéo ou par téléphone. Sous réserve que le président de la réunion participe à partir du Luxembourg, la réunion est considérée comme avoir été tenue au Luxembourg.

11.8 Les résolutions écrites du Conseil de Gérance ou du gérant unique ne peuvent être valablement prises que si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance ou le gérant unique. Toute approbation peut se trouver sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par fax, e-mail, télégramme, telex ou toute autre forme écrite. Ces résolutions seront considérées avoir le même effet que si elles sont votées à l'occasion d'une réunion du Conseil de Gérance qui se tient physiquement au Luxembourg.

11.9 Les votes peuvent aussi être exprimés par fax, E-mail, télégramme, telex ou téléphone, sous réserve dans le dernier d'une confirmation écrite (qui peut être constitué par les minutes de la réunion).

11.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion. Un extrait de ces procès-verbaux peut être certifié par tout Gérant.

Art. 12. Compétences du Gérant du Conseil de Gérance.

12.1 A l'égard des tiers, le Conseil de Gérance et le gérant unique disposent des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou approuver tout acte conforme à l'objet social et aux présents statuts, à condition que ces présents statuts soient respectés.

12.2 Tous les pouvoirs qui n'échoient pas par l'effet de la Loi ou des présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance ou du gérant unique, le cas échéant.

12.3 Le Conseil de Gérance a notamment le pouvoir de:

12.3.1 conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats de gestion; et

12.3.2 décider de payer des dividendes intérimaires aux associés en conformité avec la politique de distribution définie à l'Article 19, sans préjudice des dispositions de la Loi et des lois luxembourgeoises connexes.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société est liée par la signature d'un Gérant Spécial ou par la signature conjointe de deux autres membres du Conseil de Gérance, sous réserve que l'un d'entre les deux membres soit un Gérant Spécial.

Dans le cas d'un gérant unique, la Société sera liée par l'unique signature du gérant unique.

Art. 14. Délégation et Préposé du Conseil de Gérance.

14.1 Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour une mission déterminée à un ou plusieurs administrateurs délégués par une résolution prise conformément à l'Article 11.

14.2 Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et l'éventuelle rémunération des administrateurs délégués, ainsi que la durée et toute autre modalité de leurs fonctions.

Art. 15. Rémunération du Gérant Spécial. La Société peut verser au Gérant Spécial un honoraire en contrepartie des services rendus, lorsqu'un tel payement est justifié. Le Conseil de Gérance détermine cet honoraire de temps à autre.

Art. 16. Incapacité du Conseil de Gérance et dissolution. La Société n'est pas dissoute par l'effet de l'incapacité légale d'un membre du Conseil de Gérance ou toute autre circonstance empêchant un membre de remplir ses fonctions.

Lorsqu'un tel évènement survient, l'assemblée générale des associés désigne diligemment un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de Gérance ou un nouveau gérant unique, le cas échéant.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 17. Compétence des associés.

17.1 Toutes les décisions dépassant les compétences du Conseil de Gérance sont prises par l'associé unique, ou les associés le cas échéant, par voix de résolution écrite ou par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions sont prises par écrit sous la forme de minutes et conservées dans un registre spécial.

17.2 Les résolutions des associés sont adoptées par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital nominal.

17.3 Les résolutions modifiant les statuts requièrent un quorum d'au moins cinquante pour cent (50 %) du capital nominal existant et le vote d'au moins les deux-tiers (2/3) des votes présents ou représentés à l'assemblée générale modifiant les statuts, sans préjudice des dispositions de la Loi.

17.4 Les assemblées générales sont tenues au Luxembourg.

17.5 Chaque Part Sociale ouvre droit à un vote à chaque assemblée des associés.

17.6 Tout associé peut se faire représenter à une assemblée des associés au moyen d'une procuration écrite par toute personne, dont la qualité d'associé est indifférente, aux fins de voter en son nom et pour son compte.

Titre V.- Exercice comptable - Bénéfices - Réserves

Art. 18. Exercice comptable - Comptes.

18.1 L'exercice comptable de la Société commence le premier jour de janvier et prend fin le dernier jour de décembre de chaque année.

18.2 Au 31 décembre de chaque année, le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société en établissant un inventaire des éléments d'actif et de passif de la Société et un compte de résultat. Tout associé peut consulter ces documents au siège de la Société.

18.3 Les associés de la Société approuvent les comptes annuels de la Société par voie de résolution prise au cours d'une assemblée générale tenue avant le 15 juin de l'année suivant l'exercice comptable pour lequel les comptes annuels ont été préparés.

18.4 Après déduction des dépenses de fonctionnement, des charges et des amortissements, les bénéfices d'un exercice comptable constituent le bénéfice net de la Société au titre de cette période (le «Bénéfice Net»).

18.5 Cinq pour cent (5 %) du Bénéfice Net de chaque exercice comptable est affecté à la réserve légale. L'alimentation de cette réserve cesse d'être obligatoire dès lors que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital nominal de la Société mais redevient obligatoire lorsque le montant de la réserve légale devient inférieur au minimum légal, et ce jusqu'à ce que la réserve soit intégralement reconstituée.

18.6 Sous réserve que la Société dispose de Fonds Distribuables, et dans la mesure où cela est permis par les dispositions de la Loi et des présents statuts, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à partir des liquidités disponibles ou proposer aux associés la distribution en fin d'exercice de ces liquidités (cette distribution est effectuée en considération de la politique de distribution définie à l'Article 19). Les Fonds Distribuables incluent le Bénéfice Net et toutes autres ressources financières (aussi bien des revenus d'investissements que des dividendes) pouvant être distribués, notamment (i) tirés du capital social (des limites fixées par le droit luxembourgeois) et (ii) en cas de liquidation et de dissolution de la Société et après déduction de tout prélèvement obligatoire, de l'affectation à la réserve légale, des charges de fonctionnement et de toute autre charge, dépense, amortissement, provision et passif de la Société sans distinction de l'origine, dans la mesure où ces déductions sont rendues nécessaires par l'effet de la loi.

Art. 19. Politique de distribution.

19.1 Après déduction du montant alloué à la réserve légale selon les termes de l'Article 18 ainsi que des sommes que l'assemblée générale juge utile d'affecter à une réserve spéciale, les Fonds Distribuables sont attribués aux associés actuels:

19.1.1 au pro rata de leur participation dans la Société; ou

19.1.2 selon des modalités différentes le cas échéant, comme il en a été décidé par les associés détenant la majorité en valeur nominale des Parts, exclusivement par voie d'une résolution prise lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Motifs de dissolution. La Société n'est pas dissoute par l'effet du décès, de la suspension des droits civiques, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des associés.

Art. 21. Liquidation.

21.1 Sous réserve des dispositions de la Loi (notamment son article 142), la majorité des associés détenant au moins les trois-quart (3/4) du capital social de la Société peuvent décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation.

21.2 En cas de dissolution de la Société, les opérations de liquidation sont effectuées par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, et désignés par les associés. Les associés déterminent les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs. Le(s) liquidateur(s) est(sont) investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et satisfaire le passif de la Société.

21.3 Après paiement des frais, charges, dettes et dépenses exposées dans le cadre des opérations de liquidation, le surplus est affecté au remboursement des associés à concurrence de leurs apports.

21.4 Le surplus final est distribué aux associés selon les règles de distribution des Fonds Distribuables décrites à l'Article 19.

Titre VII.- Varia

Art. 22. Loi applicable. Les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts sont soumises aux dispositions de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Peter, F. Lemoine, M. Pons, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC / 2007 / 17884. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007099678/212/648.

(070112764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Disques Duchesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, route de Martelange, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 100.227.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 août 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Fiduciaire comptable

Signature

Référence de publication: 2007099740/823/15.

Enregistré à Diekirch, le 17 août 2007, réf. DSO-CH00131. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070111939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Presidential Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.882.

In the year two thousand seven, on the sixteenth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared, for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PRESIDENTIAL PROPERTIES, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.882, incorporated by a deed of the

undersigned notary public, on 27 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 473 on 4 March 2006:

PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, a private limited liability company having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.143.

being represented by Maître Frédérique Hengen, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on July, 2007 (the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder(s) acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

(A) that the appearing party is the sole shareholder of the Company,

(B) that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. Full restatement of the articles of association of the Company; and

3. Appointment of Claudia Daxelhoffer and Isaac Schapira as A managers of the Company and appointment of Andrew Pettit and Matthias Wilke as B managers of the Company.

(C) That the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder being represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to him (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend in their entirety and restate the Articles so that they shall henceforth read as follows:

«Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies such as amended.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The private limited liable Company is incorporated under the name of PRESIDENTIAL PROPERTIES.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. If there is more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior unanimous approval of the shareholders. The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Title III. Management

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by at least four managers, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office of whom two shall be designated as Class A managers and two shall be designated as Class B managers. The managers do not need to be shareholders.

8.2. The managers may be dismissed ad nutum by an unanimous vote of the board of managers of the sole shareholder of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either managers or not, by any Class A manager and any Class B manager acting jointly.

Art. 10. Procedure.

10.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager in accordance with any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time.

10.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 72 hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers.

10.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one Class A Manager and one Class B Manager is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Class A Manager and one Class B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder exercises the powers devolved to a meeting of shareholders by the dispositions of the foresaid law of August 10th, 1915.

12.2. If there is more than one shareholder, each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Any shareholders' decisions are only validly taken by unanimous vote of the board of managers of the sole shareholder of the Company.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of the same year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole shareholder or distributed among the shareholders if there is more than one. However, the sole shareholder or, as the case may be, a meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 16. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a shareholder. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole shareholder or, as the case may be, distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Title VII. General provisions

Art. 17. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the shareholders shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.»

Third resolution

The Meeting resolves to appoint from today and for an unlimited period:

- (i) Claudia Daxelhofer, currently manager of the Company, as A Manager;
- (ii) Isaac Schapira, born on 16 December 1952 in Jerusalem, Israel, business man, residing at 2, Danescroft Gardens, London NW4 2ND, as A Manager;
- (iii) Andrew Pettit, lawyer, born on 07 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom, having its professional address at 20 Balderton Street, London W1K 6TL, United Kingdom as B Manager; and
- (iv) Matthias Wilke, banker, born on 23 April 1972 in Diez/Lahn, Germany, having its professional address at 20 Balderton Street, London W1K 6TL, United Kingdom, as B Manager.

Transitory Provision

The first financial year begins on July 1st, 2007 and ends on 31 December 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,550.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundsieben, den sechzehnten Juli.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Es erschien zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung (die Versammlung) der Alleingeschafter von PRESIDENTIAL PROPERTIES, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), wirksam gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 2A, rue des Capucins in L-1313 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, (die Gesellschaft) (Handelsregister Luxemburg Nr. B 113.882), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 27. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg vom 4. März 2006, Nummer 473:

PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, (Handelsregister Luxemburg Nr. B 123.143.)

hier vertreten durch Maître Frédérique Hengen, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht gegeben am Juli 2007 (der Alleingesellschafter)

diese Vollmacht soll nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar, der vorliegenden Urkunde beigefügt bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, hat den unterzeichneten Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

(A) dass sie Alleingesellschafter der Gesellschaft ist,

(B) dass die Tagesordnung der Versammlung folgende ist:

1. Verzicht auf das Einberufungsschreiben;

2. Vollständige Neufassung der Satzung; und

3. Ernennung von Frau Claudia Daxelhoffer und Herrn Isaac Schapira zu Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A und Herrn Andrew Pettit und Herrn Matthias Wilke zu Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie B.

(C) dass die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass alle Gesellschafter auf der heutigen Versammlung vertreten sind, beschließt die Versammlung auf die Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; der Alleingesellschafter betrachtet sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigt, volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihm (zusammen mit allen relevanten Informationen) vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Satzung abzuändern und folgendermaßen neu zu fassen:

«Titel I. Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) errichtet, welche durch geltendes Gesetzesrecht, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Weiterentwicklung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, seien sie möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Immobiliengeschäfte, mit Ausnahme derjenigen, welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und derjenigen, welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft ist es außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, privaten oder immobilienbezogenen Transaktionen, egal welcher Form, vorzunehmen, die in direktem Zusammenhang stehen mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, egal welcher Form, von jeglichen Unternehmen und Gesellschaften, welche die Ausführung von jeglichen Geschäften in Übereinstimmung mit dem Gesellschaftszweck, sowie die dauerhafte oder vorübergehende Verwaltung und Entwicklung des Portfolios, welches zu diesem Zweck geschaffen ist, zum Zweck haben. Die Gesellschaft soll als Beteiligungsgesellschaft (Société de Participation Financière) gemäß den einschlägigen Bestimmungen betrachtet werden. Die Gesellschaft kann sich in jeder Form beteiligen an Geschäften, Unternehmen und Gesellschaften, welche einen mit dem Gesellschaftszweck identischen, ähnlichen oder verbundenen Zweck verfolgen oder welche die Entwicklung oder Ausweitung ihrer Tätigkeit fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung besteht unter dem Namen PRESIDENTIAL PROPERTIES

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II. Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), alle voll gezeichnet und vollens eingezahlt.

Jeder Anteil gewährt das Recht an einem Bruchteil des Vermögens und des Gewinns der Gesellschaft proportional zur bestehenden Anzahl der Anteile.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind Anteilsübertragungen an Nichtgesellschafter nur mit dem vorherigen, einstimmigen Einverständnis der Gesellschafter möglich.

Die Anteile sind unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil anerkannt wird. Eine Anteilsübertragung ist für die Gesellschaft oder Dritte erst rechtsverbindlich nach Eingang an oder Annahme durch die Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches (Code Civil) Gemäß den gesetzlichen Bestimmungen wird am Sitz der Gesellschaft ein Gesellschafter-Register geführt, in welches jeder Gesellschafter auf Verlangen Einsicht nehmen kann.

Titel III. Geschäftsführung

Art. 8. Verwaltungsrat.

8.1. Die Gesellschaft wird durch mindestens vier Verwaltungsratsmitglieder verwaltet, welche durch Beschluss des Alleingesellschafters, oder der Generalversammlung der Gesellschafter, der gleichzeitig die Amtsdauer festsetzt, ernannt werden; zwei werden als Kategorie A Verwaltungsratsmitglieder bezeichnet und zwei als Kategorie B Verwaltungsratsmitglieder. Die Verwaltungsratsmitglieder müssen nicht Gesellschafter sein.

8.2. Die Verwaltungsratsmitglieder können ad nutum durch einstimmigen Beschluss des Verwaltungsrats des Alleingesellschafters von ihrem Posten enthoben werden.

Art. 9. Aufgaben des Verwaltungsrats.

9.1. Jegliche Aufgaben, welche nicht gemäß dem Gesetz, oder den Bestimmungen der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrats, welcher befugt ist, jegliche Geschäfte im Rahmen des Geschäftszweckes auszuführen und zu bewilligen.

9.2. Jedes Kategorie A Verwaltungsratsmitglied und jedes Kategorie B Verwaltungsratsmitglied, jeweils gemeinsam handelnd, können für bestimmte Fälle eine umfänglich begrenzte Sondervollmacht an ein Verwaltungsratsmitglied oder an einen Dritten erteilen.

Art. 10. Verfahren.

10.1. Der Verwaltungsrat tritt so oft zusammen, wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen, oder auf Wunsch jedes Verwaltungsratsmitgliedes gemäß den Bestimmungen möglicher, von Zeit zu Zeit zwischen den Gesellschaftern eingegangener Gemeinschaftsunternehmensabkommen.

10.2. Die schriftliche Anzeige einer Verwaltungsratskonferenz muss wenigstens 72 Stunden vor dem Datum der Konferenz an alle Verwaltungsratsmitglieder geschickt werden, außer im Notfall, in welchem Fall der Notfall im Einberufungsschreiben beschrieben werden muss.

10.3 Ein solches Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und bestätigen, eingehend informiert gewesen zu sein sowie die Tagesordnung zu kennen. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich auf das Einberufungsschreiben verzichten, sei es per Originalschreiben, per Telegramm, Telex, Faxschreiben oder E-Mail.

10.4. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann auf einer Konferenz Handlungen vornehmen, indem es ein anderes Verwaltungsratsmitglied schriftlich zu seinem Stellvertreter benennt.

10.5. Der Verwaltungsrat kann nur wirksam beraten und handeln, wenn jeweils mindestens ein Kategorie A Mitglied und ein Mitglied der Kategorie B anwesend oder vertreten sind. Verwaltungsratsbeschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, wobei jeweils ein Kategorie A Mitglied und ein Kategorie B Mitglied zustimmen müssen. Die Verwaltungsratsbeschlüsse werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, das von allen anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet wird.

10.6. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Verwaltungsratsitzung per Telefon- oder Videokonferenz oder einem anderen gleichwertigen Kommunikationsmittel, welches es den Teilnehmern erlaubt, einander zu verstehen und miteinander zu sprechen, teilnehmen. Die Teilnahme an einer Verwaltungsratsitzung mit ebensolchen Kommunikationsmitteln wird wie eine persönliche Teilnahme des Verwaltungsratsmitgliedes an einer Verwaltungsratsitzung angesehen.

10.7. Umlaufbeschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sind, sind gültig und verbindlich wie Beschlüsse, welche im Laufe einer einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratsitzung getroffen wurden. Die Unterschriften können sich in einem einzigen Dokument oder in mehreren identischen Kopien des Umlaufbeschlusses befinden und können durch Telefax oder Brief nachgewiesen werden.

Art. 11. Vertretung. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtskräftig verpflichtet durch die gemeinschaftliche Unterschrift jeweils eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie A und eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie B oder durch die alleinige oder gemeinschaftliche Unterschrift der Person oder der Personen, an welche Vertretungsmacht gemäß den Bestimmungen von Artikel 9.2. der vorliegenden Satzung übertragen wurde.

Titel IV. Entscheidungen des Alleingesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der Alleingesellschafter übt die Befugnisse aus, die gemäß den Bestimmungen des oben genannten Gesetzes vom 10. August 1915 der Gesellschafterversammlung übertragen sind.

12.2 Falls es mehrere Gesellschafter gibt, hat jeder von ihnen Stimmrechte proportional zu den von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteilen.

12.3 Jeder Gesellschafter kann jede natürliche oder juristische Person zu seinem Bevollmächtigten zur Vertretung bei Generalversammlungen ernennen, und zwar durch schriftliche Vollmacht in Form eines Briefes, Telegramms, Telex, Telefax oder einer E-Mail.

Art. 13. Form - Quorum - Mehrheit.

13.1 Falls die Anzahl der Gesellschafter 25 oder weniger beträgt können Gesellschafterbeschlüsse durch Umlaufbeschluss gefasst werden, deren Text allen Gesellschaftern schriftlich, sei es als Original oder per Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail, gesendet sein muss. Die Gesellschafter geben ihre Stimme ab, indem sie den Umlaufbeschluss unterzeichnen. Die Unterschriften der Gesellschafter können sich in einem einzigen Dokument oder in mehreren identischen Kopien des Umlaufbeschlusses befinden und können durch Telefax oder Brief nachgewiesen werden.

13.2 Gesellschafterbeschlüsse können nur durch einstimmigen Beschluss des Verwaltungsrats des Alleingeschafters gefasst werden.

Titel V. Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Art. 15. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreißigsten Dezember, werden ein Bericht über die der Aktiva und Passiva der Gesellschaft und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt. Der Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung, abzüglich Aufwendungen, Kosten, Belastungen Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchem Grunde auch immer die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das Ein-Zehntel-Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Überschuss wird dem Alleingeschafter zugeteilt oder, falls mehrere Gesellschafter vorhanden sind, unter diesen verteilt. Dieser bzw. diese können jedoch durch Mehrheitsentscheidung gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen entscheiden, dass der Gewinn, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI. Auflösung

Art. 16. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die Insolvenz, die gerichtliche Entmündigung oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation vom oder von den Verwaltungsratsmitglied(ern) im Amt oder, in Ermangelung dessen, von einem oder mehreren Liquidatoren, vom Alleingeschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidator(en) ist bzw. sind mit umfassenden Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem Alleingeschafter zugeteilt, oder gegebenenfalls unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Titel VII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Auf alle Angelegenheiten, die in der vorliegenden Satzung nicht geregelt sind, finden die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung Anwendung.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, folgende Personen mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Dauer zu ernennen:

- (i) Frau Claudia Daxelhoffer, derzeitiges Verwaltungsratsmitglied, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A,
- (ii) Herrn Isaac Schapira, Kaufmann, geboren am 16. Dezember 1952 in Jerusalem, Israel, wohnhaft in 2, Danescroft Gardens, London NW4 2ND, Großbritannien, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A,
- (iii) Herrn Andrew Pettit, Anwalt, geboren am 7. Mai 1968 in Cleethorpes, England, mit beruflichem Sitz in 20 Baiderton Street, London W1K 6TL, Großbritannien, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B,
- (iv) Herrn Matthias Wilke, Banker, geboren am 23. April 1972 in Diez/Lahn, Deutschland, mit beruflichem Sitz in 20 Baiderton Street, London W1K 6TL, Großbritannien, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt zum 1. Juli 2007 und endet am 31. Dezember 2007.

Kostenschätzung

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Gebühren, Vergütungen und Auslagen in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde zu tragen hat, oder welche ihr im Zusammenhang mit auferlegt werden, beläuft sich auf ungefähr 1.550,- EUR.

Der unterzeichnete Notar, welcher englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch des Erschienenen in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch des Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Hierüber wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am eingangs genannten Datum aufgenommen.

Nachdem dieses Dokument der Bevollmächtigten des Erschienenen, die dem Notar mit Vor- und Nachname, Personenstand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen wurde, hat die genannten Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. Hengen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18334. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg-Eich, den 16. August 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007099696/206/348.

(070112836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Aurea Finance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 47.028.

L'an deux mille sept, le six juillet, à 12.00 heures.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUREA FINANCE COMPANY, ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 47.028, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 1994, publié au Mémorial C numéro 252 du 27 juin 1994,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 948 du 23 septembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri de Crouy-Chanel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Steinsel.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Marguet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Plantevin, directeur, demeurant professionnellement à Steinsel.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification du premier alinéa de l'objet social de la société, suite à l'autorisation n ° 22/07 du gouvernement - Ministère de finances pour exercer l'activité de distributeur de parts d'OPC pouvant accepter et faire des paiements, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet principal les opérations se rapportant aux activités d'autre professionnel du secteur financier, conseiller en opérations financières, courtier et commissionnaire, gérant de fortune, distributeur de parts d'OPC acceptant et faisant des paiements et professionnel intervenant pour compte propre, telles que décrites par les articles 24A, 24B, 24C, 24D, 25 et 26 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, dans le sens le plus large autorisé par la loi.»

2) Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société en vertu de l'article 3 des statuts.

3) Modification de l'article 3 des statuts.

B) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie par-devant le notaire instrumentant en date du 14 juin 2007 n'a pu délibérer valablement, étant donné que le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint.

C) Que la présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 15 juin 2007 (numéro 1165) et 25 juin 2007 (numéro 1249);

- au journal «Le Quotidien» en date des 15 et 25 juin 2007.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

D) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire.

E) Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 12.500 actions, actuellement en circulation, 2.730 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

F) Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

G) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'objet social de la société, suite à l'autorisation n ° 22/07 du gouvernement - Ministère de finances pour exercer l'activité de distributeur de parts d'OPC pouvant accepter et faire des paiements, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** La société a pour objet principal les opérations se rapportant aux activités d'autre professionnel du secteur financier, conseiller en opérations financières, courtier et commissionnaire, gérant de fortune, distributeur de parts d'OPC acceptant et faisant des paiements et professionnel intervenant pour compte propre, telles que décrites par les articles 24A, 24B, 24C, 24D, 25 et 26 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, dans le sens le plus large autorisé par la loi.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation accordée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société en vertu de l'article 3 des statuts.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra être augmenté de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), pour le porter de un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR) par l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles au prix de cent euros (100,- EUR) chacune, réservées à la souscription pour Monsieur Henri de Crouy-Chanel, selon un contrat d'option conclu entre la société et Monsieur Henri de Crouy-Chanel.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social conformément à l'article 32-2 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires suppriment le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser l'augmentation de capital autorisé en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale au plus tard cinq ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2007 en ce qui concerne la partie du capital qui à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Crouy-Chanel, A. Marguet, J.-M. Plantevin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2007. Relation GRE/2007/3132. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007099746/231/102.

(070112904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.721.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

OYSTERCATCHER LUXCO 1 S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies register, constituted today by the undersigned notary,

hereby represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on July 19, 2007.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. - Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of OYSTERCATCHER LUXCO 2 S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures; and
- guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Board of Managers.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is administered by one or more managers, appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The managers need not be shareholders. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any of the managers.

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.8 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.9 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.10 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.11 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

8.12 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 9. Liability of managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of shareholders

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at a general meeting of the shareholder(s), be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter VI. Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Accounting year. The Company's accounting year begins on April first and ends on March thirty-first of the following year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by OYSTERCATCHER LUXCO 1 S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from the date hereof to 31 March 2008.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand seven hundred euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers at 3 constituting therefore a Board of Managers.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following 3 persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Pascal Leclerc, private employee, born in Longwy (France) on 4 December 1966, professionally residing at L-2340 Luxembourg, 6 rue Philippe II; and

b) Mr Jean-Louis Camuzat, private employee, born in Fontenay-Aux-Roses (France) on 1 September 1963, professionally residing at L-2340 Luxembourg, 6 rue Philippe II.

c) Mr Alistair Graham Ray, private employee, born in Plymouth (United Kingdom) on November 6, 1974, residing in SE16 5XX London, Flat 120 Globe Wharf, 205 Rotherhitth Street.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OYSTERCATCHER LUXCO 1 S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et étant en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et de Sociétés, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 juillet 2007.

Ladite procuration après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de OYSTERCATCHER LUXCO 2 S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de brevets de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature; et

- garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Conseil de Gérance.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être consentie par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts fera référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres gérants du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.8 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.9 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.10 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.11 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

8.12 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales de l'associé unique/des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points pour lesquels aucune disposition spécifique n'est prévue dans les Statuts.

Souscription et libération

OYSTERCATCHER LUXCO 1 S.à r.l., précitée, a souscrit l'ensemble des cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 mars 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, L'Associé Unique de la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire à l'occasion de laquelle les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. L'Associé Unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants à trois (3), qui formeront ainsi le conseil de gestion de la Société.

2. L'Associé Unique de la Société décide de nommer les trois (3) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né à Longwy (France) le 4 décembre 1966 et résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

(b) Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né à Fontenay-Aux-Roses (France) le 1^{er} septembre 1963 et résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

(c) Monsieur Alistair Graham Ray, employé privé, né à Plymouth (Angleterre) le 6 novembre 1974 et résidant à SE16 5XX Londres (Angleterre), Flat 120 Globe Wharf, 205 Rotherhithe Street.

3. Les associés de la Société décident de fixer le siège social de la Société au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2007. Relation: EAC/2007/9021. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007099202/239/436.

(070112358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Circle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.546.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIRCLE HOLDING S.A., avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 87.546, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C, numéro 1183 du 7 août 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'Huart, en date du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1407 du 28 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Murat Esen, administrateur de société, demeurant à Fellbach (Allemagne).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Patrick Nassogne, administrateur de société, demeurant à Beersel (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant de cent mille euros (€ 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille euros (€ 90.000,-) à cent quatre-vingt-dix mille euros (€ 190.000,-), par l'émission de deux cent cinquante (250) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre cents euros (€ 400,-) chacune, entièrement libérées en espèces.

2) Souscription des deux cent cinquante (250) actions nouvelles par l'actionnaire unique Monsieur Murat Esen, administrateur de société, demeurant à D-70734 Fellbach, 48/2, Hinterstrasse.

3) Modification subséquente de l'article 3, premier alinéa, des statuts de la société de façon à refléter l'augmentation de capital précitée.

4) Acceptation des démissions de Monsieur Tony Ernst comme administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et de Monsieur Thierry Beckrich comme administrateur de la société et décharge à leur donner.

5) Nomination de Monsieur Murat Esen et de Madame Viktoria Pietrowski comme nouveaux administrateurs de la société et détermination de la durée de leurs mandats.

6) Nomination de Monsieur Murat Esen comme nouvel administrateur-délégué et détermination de la durée de son mandat.

7) Reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Nassogne.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent mille euros (€ 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille euros (€ 90.000,-) à cent quatre-vingt-dix mille euros (€ 190.000,-), par l'émission de deux cent cinquante (250) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre cents euros (€ 400,-) chacune.

Souscription - Libération

L'actionnaire unique Monsieur Murat Esen, administrateur de société, demeurant à D-70734 Fellbach, 48/2, Hinterstrasse, déclare souscrire les deux cent cinquante (250) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre cents euros (€ 400,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles souscrites ont été entièrement libérées par des paiements en espèces, de sorte que le montant de cent mille euros (€ 100.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

Suite à la précitée résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix mille euros (€ 190.000,-) représenté par quatre cent soixante-quinze (475) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros (€ 400,-) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Tony Ernst comme administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et de Monsieur Thierry Beckrich comme administrateur de la société et leur donne décharge de leurs fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Murat Esen, administrateur de société, né à Kolay (Turquie), le 2 mars 1968, demeurant à D-70734 Fellbach, 48/2, Hinterstrasse.

b) Madame Viktoria Pietrowski, employée de bureau, née à Gross Strehlitz (Allemagne), le 6 février 1987, demeurant à D-70734 Fellbach, 48/2, Hinterstrasse.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Murat Esen, préqualifié, comme nouvel administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Nassogne, administrateur de société, né à Jadotville (Congo Belge), le 7 juillet 1958, demeurant à B-1630 Linkebeek, Esselaar, 25, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à deux mille cinquante euros (€ 2.050,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Esen, J.-M. Weber, P. Nassogne, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 26 juillet 2007, Relation: CAP/2007/1803. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 août 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007099750/236/90.

(070112643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Bridgepoint Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 91.569.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098800/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02808. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Bridgepoint Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 91.569.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098802/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02812. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Pro Learning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 67.789.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098803/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02857. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Lux Commerce GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6452 Echternach, 16, rue Kahlenbeerch.
R.C.S. Luxembourg B 128.174.

Im Jahre zweitausendsieben, den vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Cihat Yücel, Ingenieur, geboren in Haymana (Türkei), am 29. September 1960, wohnhaft in L-9769 Roder, Maison 10,

hier vertreten durch Herrn Jos Junker, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 2. Juli 2007.

2. Frau Emma Braun-Yücel, kaufmännische Angestellte, geboren in Schillingfürst (Bundesrepublik Deutschland), am 11. April 1968, wohnhaft in L-9769 Roder, Maison 10,

hier vertreten durch Herrn Jos Junker, vorgeannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 2. Juli 2007.

Die oben aufgeführten Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer, handelnd wie vorerwähnt, und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompargenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX COMMERCE GmbH, mit Sitz in L-9753 Heinerscheid, 95, Haaptstrooss, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 128.174, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 8. Mai 2007, noch nicht veröffentlicht im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C».

- Dass die Komplementen die Gesellschafter der Gesellschaft sind und dass sie einstimmig folgende Beschlüsse genommen haben:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft von L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss nach L-6452 Echternach, 16, rue Kahlenbeerch, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist Echternach.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechshundertfünfzig Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: J. Junker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2007, Relation GRE/2007/3075. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007098848/231/48.

(070111544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Venus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.064.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007098809/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02878. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Terpean International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 63.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour TERPEAN INTERNATIONAL S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / G. Kettmann

Référence de publication: 2007099061/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03611. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.